

Demain vous appartient

**PARLONS
POLITIQUE!**

l'on dit cependant disposé
un programme de réformes
portée sociale, s'est créé lui
inextricable.
La vérité est que, suivant
rence, rêveur et nuageux, très
résultats, sans défense contre
aux les partisans, il est tou

Le gouvernement fédéral
ne par avoir
de marges budgétaires.
Les chiffres
disent
le contraire

AVERTISSEMENT
Les dom
ATTENTION

SOCIAL

MANIPULER AVEC
ATTENTION
FRAGILE

MESSAGE IMPORT



Fédération
autonome
du collégial

www.lafac.qc.ca



Fédération
des enseignantes
et enseignants
de CEGEP (CSQ)

<http://fec.csq.qc.net>



fneeq
Fédération nationale
des enseignantes et
des enseignants
du Québec

www.fneeq.qc.ca



prendre la parole
peuple ar

TABLE DES MATIÈRES

Demain vous appartient – Parlons politique ! _____	3
Vivre en démocratie – Une vigilance de tous les instants _____	7
L'État garant du bien commun _____	13
Distribuer équitablement la richesse _____	19
La dette québécoise – Y a-t-il péril en la demeure ? _____	25
Démographie – Avons-nous les moyens de vieillir ? _____	31
L'éducation n'est pas à vendre ! _____	37
Le piège de l'éducation régionalisée _____	43
Droits de scolarité – Maintenir le cap sur l'accessibilité _____	49
Réinvestir en éducation – Une urgence sociale _____	55

Les signataires des textes qui suivent occupent toutes et tous une fonction dans l'une des trois fédérations syndicales d'enseignantes et d'enseignants du collégial : la Fédération autonome du collégial (FAC), la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN).

Ont collaboré aussi à la rédaction des textes : Benoit Aubry, Benoit Bhérier-Simard, Laurier Caron, France Désaulniers, Francis Hamel et Carole Mattard.

Illustrations : Alain Reno – Graphisme : Brunel Design

Impression : Impart-Litho

Tirage : 103 000 exemplaires

Cette brochure est imprimée avec des encres végétales sur du papier Rolland Enviro100 fabriqué à l'usine Cascades de Saint-Jérôme, composé de fibres entièrement recyclées venant directement de votre bac de recyclage.

4^e quarter, 2006.



Demain vous appartient
**PARLONS
POLITIQUE!**

Avant même sa parution, le document que vous avez entre les mains a provoqué un petit tourbillon médiatique. Le chef d'une formation politique s'est même insurgé contre le fait qu'on veuille « chercher à enfermer les étudiantes et les étudiants dans un corridor idéologique » !

Ne lui en déplaise, nous avons une plus grande confiance en votre jugement et votre sens critique. D'ailleurs, comme le soulignait le journaliste Étienne Hallé¹, « quel meilleur terrain, pour débattre sur le fond de l'avenir politique national et international, que les cégeps ? »

Les enseignantes et les enseignants du réseau collégial ne partagent pas également les idées présentées dans la brochure que vous avez entre les mains. Mais toutes et tous partagent la conviction qu'il faut débattre largement des idées afin de forger sa propre opinion. Former des citoyennes et des citoyens à part entière, critiques et capables d'influer pleinement sur leur société, n'est-ce pas là l'un des rôles fondamentaux de l'enseignement supérieur ?

Nous croyons fermement que la société québécoise se situe à un tournant important de son évolution. L'omniprésence du discours néolibéral commande que l'on examine de plus près des choix idéologiques présentés comme autant de vérités inéluctables. C'est ainsi qu'il faut comprendre un certain discours sur la dette publique, sur l'état réel des finances publiques, sur les droits de scolarité ou sur le niveau de taxation au Québec. C'est également ainsi que doit être interprétée la loi spéciale de décembre 2005 qui a fixé, sans réelle négociation, nos conditions de travail et qui renferme tout un appareil répressif destiné à nous retirer le droit de protester. Le net recul démocratique illustré par cette loi inique commande une réponse ferme de l'ensemble de la société.

La vaste mobilisation du printemps 2005 a démontré que les étudiantes et les étudiants s'intéressent aux questions politiques qui les touchent, qu'elles et qu'ils sont prêts à agir. C'est dans cette foulée que les deux organisations étudiantes du collégial,

la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) ont donné leur plein appui à l'opération de réflexion politique menée par les trois fédérations syndicales d'enseignantes et d'enseignants du collégial.

Au-delà de l'exercice électoral, vous aurez à participer pleinement à la vie démocratique de la société québécoise par des discussions, par le suivi de l'actualité à travers la lecture des journaux, à la télévision ou à la radio.

Nous vous invitons à lire ces textes, à en discuter avec vos professeurs et vos amis, à jeter un regard neuf sur les discours politiques, voire à interpellier les hommes et les femmes qui les font. Et, si vous en avez l'occasion, à agir ensuite sur ce qui vous apparaîtra le plus juste.

**Est-ce là de la propagande ?
À vous d'en juger.**

VIVRE EN DÉMOCRATIE UNE VIGILANCE DE TOUS LES INSTANTS

Vivre en démocratie, c'est vivre dans une société où l'on cherche à assurer le respect des droits tant individuels que collectifs. La liberté syndicale en fait partie. Elle comprend le droit d'association et d'organisation, le droit de négocier et le droit de grève. Comme bien d'autres droits et libertés, par exemple le droit de vote pour les femmes, ces droits furent conquis à la suite d'importantes luttes. Leur exercice vise à limiter la détermination unilatérale des conditions de travail par les employeurs. « La liberté syndicale et le droit de négociation collective sont des droits de l'homme au travail fondamentaux indissociables de la démocratie. Ils servent d'appui aux libertés civiles et assurent une protection contre la discrimination, l'ingérence et le harcèlement »².

Il faut reconnaître qu'il y a des pays dans lesquels les droits individuels et collectifs sont bafoués, voire inexistants. Dans ces pays, des efforts importants doivent être faits afin de contrer l'exploitation sous toutes ses formes. Mais cela ne doit pas pour autant nous empêcher de constater que le paysage est quelque peu inquiétant dans ce Québec qui se veut démocratique et soucieux des droits et libertés, dont le droit à la libre négociation. Ces derniers temps, les interventions du gouvernement en matière de relations du travail portent à réfléchir.

Les négociations dans le secteur public ont souvent été ponctuées par des lois exceptionnelles ayant des conséquences importantes sur la liberté de négociation. Ainsi, parmi d'autres événements, l'emprisonnement des présidents de centrales syndicales, en 1972, et la loi 111, en 1983, pour forcer le retour au travail des enseignantes et des enseignants ont marqué l'histoire québécoise en matière de relations du travail. Depuis les années 1980, il y a eu de nombreuses lois spéciales pour clore les négociations, forcer le retour au travail, imposer les salaires et les conditions de travail et prolonger les conventions collectives. Le point tournant dans la définition des modalités de négociation avec le secteur public a probablement été l'adoption, en 1985, de la loi 37 qui a introduit des règles particulièrement contraignantes quant au déroulement des négociations et à l'exercice du droit de grève³.

Le projet de loi 142

Plus récemment, le 15 décembre 2005, près de un demi-million de travailleuses et de travailleurs du secteur public, dans l'éducation, la santé et les services sociaux, et d'autres organismes publics et parapublics, se sont vu imposer une loi spéciale qui a mis fin abruptement aux négociations alors en cours, suspendant du même coup leurs droits.

Rien ne justifiait un tel coup de force de l'État-employeur, particulièrement dans un contexte où toutes les stipulations de la loi 37, loi régissant la négociation dans les secteurs public et parapublic, avaient été respectées. Un tel geste laisse par conséquent un goût amer. Il s'agit d'un abus dans l'utilisation du pouvoir législatif de l'Assemblée nationale par le gouvernement en place. Ainsi,

Depuis les années 1980, il y a eu de nombreuses lois spéciales pour clore les négociations, forcer le retour au travail, imposer les salaires et les conditions de travail et prolonger les conventions collectives.

cette loi interdit aux employés de l'État toute altération ou tout ralentissement de travail, sous peine d'amendes importantes, et ce, jusqu'en 2010. Elle interdit de plus à quiconque d'empêcher « l'exécution par les salariés de leur prestation de travail » ainsi que de « contribuer directement ou indirectement à ralentir, altérer ou retarder l'exécution de cette prestation » (article 28). L'article 42 stipule que toute personne, qui aiderait par un encouragement ou un conseil une autre personne à contrevenir à la loi, commet aussi une infraction. Mais surtout, cette dernière renverse la charge de la preuve : il revient à la personne accusée d'un manquement à la loi de prouver qu'elle a pris tous les moyens raisonnables pour s'y conformer. Cette inversion du fardeau de la preuve va à l'encontre de l'article 33 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Le Canada, et par conséquent le Québec, est membre de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui élabore des normes (conventions) internationales du travail et s'attache à leur application. Il est signataire de la Convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948), mais il n'a jamais signé la Convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949) – il s'agit de la plus largement ratifiée, 156 pays l'ayant fait à ce jour – pas plus que la Convention n° 151, Convention sur les relations de travail dans la fonction publique (1978) ratifiée par 44 pays⁴. Évidemment, nous avons une législation du travail qui, dans les faits, reprend plusieurs des éléments de ces normes. Mais le fait que nous ne soyons pas signataires de ces conventions suscite un questionnement. Le Canada et les provinces ont été l'objet de plusieurs plaintes auprès de l'OIT; certaines ont d'ailleurs été déposées dans la foulée des dernières négociations du secteur public au Québec. La fiche canadienne n'est pas reluisante⁵. Ainsi, un comité de l'OIT chargé d'examiner certains cas et de faire des suggestions a exprimé, entre autres remarques, « son inquiétude sur le danger d'institutionnaliser le recours à la législation pour régler la question des salaires dans le secteur public »⁶.

L'imposition du bâillon

Qui plus est, la loi 43 a été passée sous le bâillon, procédure qui suspend les règles des débats à l'Assemblée nationale pour forcer l'adoption de lois controversées. Pour ce faire, le gouvernement en place doit invoquer l'urgence ou une menace pour la population. C'est pourtant dans un cadre législatif déjà très restrictif que se sont déroulées les dernières négociations, cadre qui, malgré sa rigidité, fut en tout point respecté par les travailleuses et les travailleurs. Par conséquent, l'État-législateur a abusé de son pouvoir en mettant un terme, sans raison apparente, aux discussions qui avaient cours depuis deux ans avec ses employés.

Du même souffle, il a aussi imposé le projet de loi 124 concernant la réforme des centres de la petite enfance. En 2003, ce même gouvernement avait déjà imposé le bâillon pour forcer l'adoption de plusieurs projets de loi, dont certains avaient pour effet d'interdire la syndicalisation des éducatrices en milieu familial et en milieu d'accueil, de faire passer de 5 à 7 \$ les places en garderie et de modifier le Code du travail pour faciliter la sous-traitance. Le recours fréquent au bâillon incite à la réflexion sur l'exercice démocratique du pouvoir. De plus, il y a là un message pour le moins alarmant lancé au secteur privé et à certains de ses employeurs qui dénie jusqu'à la reconnaissance du droit d'association, les cas les plus éloquentes étant ceux des travailleuses et des travailleurs de Wal-Mart ou encore de McDonald's.

Il y a lieu de s'inquiéter de ce recours fréquent des gouvernements à la suspension des règles de la démocratie parlementaire. Encore récemment, en juin 2006, des projets de loi ont été l'objet d'un bâillon dont la privatisation partielle du Parc national du Mont-Orford, l'imposition de la rémunération et des conditions de travail des médecins spécialistes et l'interdiction pour les citoyens de tout recours judiciaire concernant le bruit des motoneiges et VTT pendant une période de cinq ans. Ce dernier cas montre de façon patente que, pour protéger une industrie lucrative, le gouvernement n'hésite pas à réduire au silence et à suspendre les droits des résidentes et des résidents touchés, et ce, jusqu'en 2011.

La démocratie ne peut jamais être considérée comme acquise...

Des voix s'élèvent de plus en plus pour s'inquiéter de l'état des démocraties : « recul de la démocratie », « déficit démocratique », « démocratie malade », « démocratie sur mesure », et autres expressions pour cerner la tendance lourde qu'impriment de plus en plus les politiques néolibérales dans nos sociétés. Dans un monde où dominent la finance et les multinationales, où la richesse des nations augmente alors que les écarts entre les riches et les pauvres ne cessent de

Le pire ennemi de la démocratie, c'est la démobilitation et le cynisme qu'engendre cette nouvelle donne économique.

s'accroître, où le tout économique est le principal phare de la prise de décisions politiques, le questionnement prend de l'ampleur. Le pire ennemi de la démocratie, c'est la démobilitation et le cynisme qu'engendre cette nouvelle donne économique. Comment les citoyennes et les citoyens, les travailleuses et les travailleurs reprendront-ils part aux débats qui les concernent en premier lieu ?

La démocratie ne peut jamais être considérée comme acquise, il s'agit d'une quête sans fin. Elle exige une vigilance de tous les instants de la part de tout le monde. Certes, il faut réviser un certain nombre de règles parlementaires pour contrer les abus de pouvoir répétés, il faut repenser le mode de scrutin pour favoriser l'expression d'alternatives politiques. Mais, pour se maintenir, la démocratie doit aussi reposer sur la délibération et la participation, sur l'éducation et l'information. En fait, c'est à nous toutes et à nous tous qu'il revient de la définir concrètement et de la mettre en œuvre.

La démocratie ne peut jamais être considérée comme acquise, il s'agit d'une quête sans fin.

Marielle Cauchy



L'ÉTAT GARANT DU BIEN COMMUN

Pour mieux saisir la place que prend l'État dans nos vies, il suffit de faire le tour de ce que nous accomplissons quotidiennement pour réaliser que nous utilisons constamment des services qui sont financés par les deniers publics, sous la responsabilité d'une administration publique, qu'elle soit nationale, régionale ou municipale.

Depuis plus de vingt ans ⁷, on nous répète qu'il faut diminuer le rôle de l'État, que nous avons vécu au-dessus de nos moyens, qu'il faut faire les choses autrement, que l'État doit maintenant se concentrer sur ses missions essentielles ⁸.

Ce discours sur les missions essentielles de l'État est au cœur de la « réingénierie » à laquelle procède actuellement le gouvernement. Pour Jean Charest, par exemple, les missions essentielles de l'État se résument à peu de choses près à la santé et à l'éducation, et ce, sans exclure la privatisation de certains services dans ces deux secteurs. Quant à nous, au sens citoyen du terme, nous avons très peu conscience de l'ampleur et de l'importance de l'action de l'État dans nos vies.

Pensons à notre utilisation des routes, des trottoirs, des feux de circulation, des piscines, des pistes cyclables, du transport en commun, des bibliothèques, des parcs, de l'électricité, de l'eau courante, des établissements d'enseignement et de santé. Ajoutons à

cela tous les services de contrôle, de surveillance et d'application des différentes lois et chartes qui régissent notre vie en société, que ce soit en matière de justice, d'environnement, d'alimentation et d'installations sanitaires, de droits du travail, de droits et libertés, de soutien à la famille, de lutte à la pauvreté, etc.

Mais pourquoi est-ce si essentiel que ce soit l'État et non le secteur privé qui offre et développe ces services, les contrôle et les administre ?

- Parce que le rôle de l'État est d'être garant de l'intérêt général, du bien commun, il est l'expression politique de l'intérêt collectif.
- Parce que le rôle de l'État est d'avoir une vision à long terme du développement économique, social, politique et culturel de tout le territoire afin que tous les citoyens en bénéficient.
- Parce que, quand les services ont un caractère public, ils appartiennent en propre à la population et que celle-ci peut critiquer et orienter leur gestion par certains pouvoirs citoyens et par l'exercice d'un rapport de force social.
- Parce que les entreprises privées n'ont aucun compte à rendre à la population, seulement à leurs actionnaires.
- Parce que la priorité du secteur privé n'est pas de donner des services de qualité, accessibles partout au Québec, mais seulement de faire le plus de profits possible, le plus rapidement possible.

Le rôle de l'État québécois remis en question

Parmi les moyens utilisés par ceux qui veulent remettre en question le rôle de l'État, le diminuer, le ramener à ce qu'ils appellent « ses missions essentielles », le discours sur la prétendue vétusté du modèle québécois revient souvent. C'est devenu leur discours passe-partout, un slogan récurrent. Selon eux, cette conception de l'État ne correspondrait plus aux défis que pose le XXI^e siècle.

Le procès qu'ils en font repose essentiellement sur trois accusations :

1. Ce modèle nous fait reculer par rapport aux nations comparables.
2. L'État québécois est lourd et coûteux, les fonctionnaires y sont plus nombreux qu'ailleurs.
3. Les Québécois sont les plus taxés en Amérique du Nord et les contribuables vivent donc dans un enfer fiscal.

Comparer le comparable

Pourtant, différentes études montrent que

- dans toutes les tranches de revenus, le niveau de vie à Montréal est au moins égal sinon supérieur à celui de Toronto⁹ ;
- la répartition de la richesse est meilleure au Québec que chez ses voisins¹⁰ ;
- le salarié québécois type détient donc une plus grosse part de la richesse de sa collectivité que son équivalent ontarien ou new-yorkais¹¹ ;
- le revenu médian québécois est légèrement supérieur au revenu canadien¹² ;
- le PIB par habitant au Québec progresse plus rapidement qu'au Canada, qu'aux États-Unis et que dans la moyenne des pays de l'OCDE¹³.

Bref, alors que l'on accuse le modèle québécois de desservir la population, on s'aperçoit au contraire que malgré toutes ses imperfections, il continue à nous faire avancer, comme il nous a permis depuis plus de quarante ans de combler des retards historiques.

Y a-t-il trop de fonctionnaires au Québec ?

Depuis fort longtemps, nous entendons les conservateurs des gouvernements qui se sont succédé au Québec, nous dire que l'État est trop lourd, bureaucratique, que ses effectifs sont boursouflés. On nous compare souvent à l'Ontario. Selon les chiffres du Conseil du trésor (fin 2002), il y aurait davantage de fonctionnaires au Québec qu'en Ontario. Mais, encore une fois, il faut comparer avec le comparable. Pour qu'une comparaison avec l'Ontario puisse tenir la route, il importe de faire les trois ajustements suivants¹⁴ :

1. En Ontario, les fonctionnaires municipaux assument des tâches, notamment l'aide sociale, dévolues ici aux fonctionnaires provinciaux.
2. Le Québec se charge de fonctions que le gouvernement fédéral exécute pour l'Ontario : gestion de la Régie des rentes, de la TPS, de la main-d'œuvre et sélection d'une partie de l'immigration.
3. Le Québec est davantage présent que l'Ontario dans plusieurs domaines : services de garde à l'enfance, assurance automobile, langue française, relations internationales.

« [...] lorsque tous ces ajustements sont faits, le nombre de fonctionnaires dans un Québec social-démocrate est presque équivalent à celui de l'Ontario conservatrice¹⁵. »

La fiscalité et les services publics

Selon les données du ministre québécois des Finances, les Québécois, contribuables et entreprises, versent dans les coffres de l'État 2,8 milliards de dollars de plus que s'ils vivaient en Ontario. Mais s'en tenir strictement à cette lecture économiste réduit et fausse beaucoup le débat. Car si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que de nombreux services et programmes

publics n'existent qu'au Québec et qu'ils font d'ailleurs l'envie de beaucoup de citoyennes et de citoyens dans le reste du Canada¹⁶.

On n'a qu'à penser

- aux services de garde à 7 \$;
- aux prestations pour enfants ;
- à l'assurance médicaments ;
- aux bourses pour étudiants et aux frais de scolarité moins élevés ;
- au développement local et régional ;
- aux efforts supplémentaires dans le domaine de la culture, etc.

Tous ces services coûtent à peu près 4,1 milliards de dollars. Les contribuables québécois reçoivent donc beaucoup plus en retour de leur fardeau supplémentaire de 2,8 milliards de dollars. De tout cela, « il ressort clairement que pour chaque dollar payé en impôt, le Québécois reçoit plus de services que l'Ontarien¹⁷ ». Ajoutons à cela que les Ontariens paient à Toronto des coûts d'électricité de 72 % supérieurs à ceux des contribuables québécois.

En définitive, quand les néolibéraux pourfendent l'État québécois, c'est au caractère social-démocrate de ce modèle qu'ils s'en prennent. Ce qu'ils attaquent, c'est le rôle de l'État comme levier collectif pour l'atteinte du bien commun.

Éric Beauchesne

En définitive, quand les néolibéraux pourfendent l'État québécois, c'est au caractère social-démocrate de ce modèle qu'ils s'en prennent. Ce qu'ils attaquent, c'est le rôle de l'État comme levier collectif pour l'atteinte du bien commun.



DISTRIBUER ÉQUITABLEMENT LA RICHESSE

Le Canada et le Québec connaissent une croissance économique exceptionnelle depuis une dizaine d'années. Jamais, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, nos sociétés n'ont été aussi riches. Le produit intérieur brut (PIB) réel du Québec a augmenté de 34,2 % entre 1993 et 2003, ce qui signifie qu'en 2003, il s'est produit 34,2 % plus de biens et de services qu'en 1993. Les grands gagnants de cette croissance économique sont les entreprises, dont les bénéfices réels avant impôt étaient 2,51 fois plus grands en 2003 qu'en 1993¹⁸.

Comment se fait-il, malgré cette production incroyable de richesses, que l'État québécois soit supposément si pauvre ? Pour répondre à cette question, il faut notamment s'attarder à la fiscalité des entreprises et des individus, et au déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces.

La fiscalité des entreprises

Les grandes entreprises paient de moins en moins d'impôt sur leurs bénéfices. En 1961-1962, au Canada, l'impôt sur le revenu des particuliers représentait 5,0 % du PIB et celui des sociétés, 3,2 %. En 2006, ces proportions s'établissaient à 7,6 % pour les individus et à 2,3 % pour les entreprises. Ainsi, en 1961-1962, les particuliers

contribuaient pour 31,5 % aux recettes fiscales du gouvernement et les entreprises pour 20 %. En 2006, ces proportions étaient respectivement de 46,7 % et de 14,3 %¹⁹. Même si, au Québec, la contribution des individus et des entreprises est demeurée plutôt stable entre 1972-1973 et 2006-2007²⁰, il n'en demeure pas moins que les dispositions canadiennes et québécoises de la Loi de l'impôt permettent beaucoup d'échappatoires qui nuisent à la bonne santé financière des gouvernements canadien et québécois.

En effet, les dispositions canadiennes et québécoises de la Loi de l'impôt portant sur les entreprises comptent tellement d'exemptions, de déductions, d'exonérations, de traitements préférentiels et d'abris fiscaux qu'un nombre incroyable de compagnies ne paient pas ou très peu d'impôt, malgré des bénéfices atteignant plusieurs centaines de millions de dollars.

Entre 1995 et 1998, au Canada, 41 grandes sociétés, qui déclaraient des bénéfices de plus de 250 millions de dollars (250 M\$), n'ont pas payé d'impôt, 40 % de leurs filiales n'en ont presque pas payé, et presque deux tiers des sociétés multinationales qui font des affaires au Canada n'y paient aucun impôt. Au total, le manque à gagner est estimé à 25 milliards de dollars (25 G\$) par année²¹ ! Cette somme permettrait pourtant de couvrir la totalité des frais médicaux du quart de la population canadienne, d'éliminer d'un coup le déficit de toutes les provinces et d'assurer la pérennité des systèmes d'éducation et de santé²².

Au Québec, en 1998, 140 339 entreprises, soit 52 % du total de 271 739 compagnies, n'ont payé aucun impôt sur le revenu, même si elles ont généré un bénéfice net de 21 G\$ au cours

Au Québec, en 1998, 140 339 entreprises, soit 52 % du total de 271 739 compagnies, n'ont payé aucun impôt sur le revenu, même si elles ont généré un bénéfice net de 21 G\$ au cours de cet exercice financier.

de cet exercice financier. Selon l'ancien ministre des Finances du Québec, Yves Séguin, les abris fiscaux coûtent au trésor québécois environ 1 G\$ annuellement. Par ailleurs, alors que le gouvernement du Québec percevait environ 4,2 G\$ d'impôts et de taxes de toutes les entreprises œuvrant au Québec en 2004-2005, il versait annuellement 5 G\$ en crédits d'impôt aux entreprises²³. Ces sommes importantes n'incluent pas l'aide gouvernementale aux industries pharmaceutiques, aux entreprises biotechnologiques et à Bombardier, ni l'aide accordée au privé par les sociétés d'État comme Investissement Québec.

Malgré une croissance économique sans précédent au cours de la dernière décennie, au Canada et au Québec, force est de constater que celle-ci n'a pas été accompagnée d'une redistribution juste et équitable de la richesse. Si nous voulons assurer une répartition équitable de la richesse et garantir à toutes et à tous des services publics de qualité, il faut mettre fin à ces pratiques qui ne profitent, en somme, qu'à une minorité de plus en plus restreinte de la population.

La fiscalité des individus

Si les entreprises ont vu leur fardeau fiscal diminuer considérablement depuis une dizaine d'années, il faut dire aussi que les dispositions de la Loi de l'impôt portant sur les particuliers avantagent de nombreux contribuables aisés. Ces derniers jouissent d'une telle gamme de faux-fuyants et de clauses échappatoires que plusieurs d'entre eux ne contribuent plus du tout aux recettes fiscales de l'État canadien ni à celles de l'État québécois. Par exemple, les fiducies familiales permettent aux riches familles de placer des sommes énormes hors de la portée du fisc. La Loi de l'impôt permet également aux particuliers de se constituer en société et ainsi de scinder leurs revenus, ce qui permet de réduire leur taux d'imposition. D'autres contribuables aisés, en touchant leur rémunération sous forme

Les fiducies familiales permettent aux riches familles de placer des sommes énormes hors de la portée du fisc.

d'options d'achat d'actions²⁴, ne sont imposés qu'à 50 %, alors que le salaire est imposable à 100 %. En outre, depuis 1988, les différentes réformes fiscales au Québec ont réduit considérablement le taux d'imposition des particuliers les plus fortunés, qui est passé de 28 % à 24 % entre 1988 et 2002²⁵. À ce déséquilibre fiscal entre les riches et les pauvres, il faut en ajouter un autre.

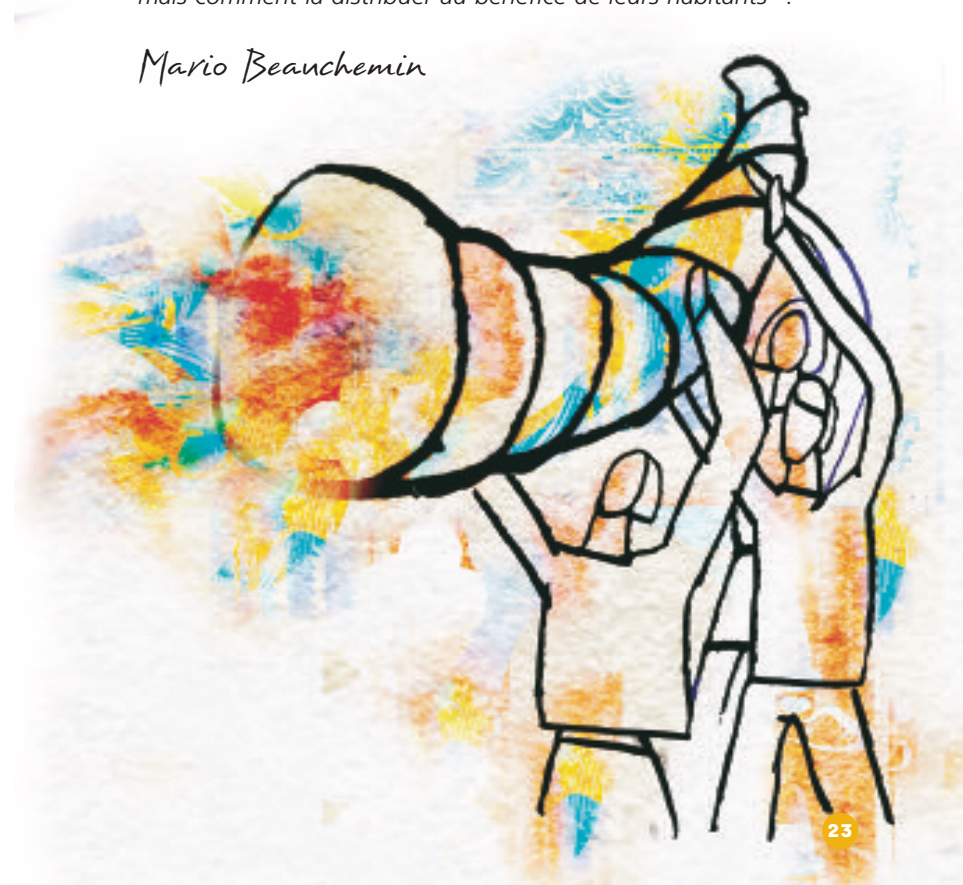
Le déséquilibre fiscal entre Ottawa et les provinces

Ce n'est plus un secret pour qui que ce soit, le gouvernement fédéral cumule d'énormes surplus depuis une dizaine d'années. Ottawa prévoit accumuler un surplus d'environ 93,3 G\$ d'ici 2009. Or, alors que les surplus s'accumulent à Ottawa, la part des revenus fédéraux consacrée aux transferts aux provinces est passée de 23,2 % à 19,2 % depuis 1993-1994. En ce qui concerne plus particulièrement l'éducation postsecondaire et l'aide sociale, les transferts fédéraux ont diminué de 4,4 milliards en dollars constants entre 1995-1996 et 2004-2005²⁶. Pour le réseau collégial, il s'agit d'un manque à gagner annuel de 220 M\$, si 40 % des sommes dévolues à l'enseignement supérieur étaient injectées dans les collèges.

Le Canada et le Québec n'ont jamais été aussi riches. La précarité des finances publiques est le résultat de choix politiques dictés par une idéologie néolibérale qui stipule que la baisse des impôts et la recherche du déficit zéro stimulent les investissements, créent des emplois et permettent de faire face à la concurrence mondiale. Mais cette théorie n'a jamais été démontrée. En fait, les impôts payés en moins par les entreprises servent souvent à augmenter le salaire des dirigeants²⁷, à subventionner l'acquisition d'autres entreprises²⁸, à financer les options d'achat d'actions des chefs d'entreprises et à alimenter les spéculations de la haute finance. Ce qui a pour conséquence la suppression d'emplois.

Les valeurs néolibérales actuelles, popularisées entre autres par Milton Friedman et les membres de l'école du *Public Choice* de Chicago, ne diffèrent guère de ce que prônent Adam Smith et les apôtres du libéralisme économique du XIX^e siècle : un État minimum, un marché libéré des réglementations étatiques, la promotion de l'individualisme plutôt que du bien commun, la compétition et la concurrence. Pourtant, qui en dehors de l'autorité publique peut assurer un minimum de revenu et de bien-être à toutes et à tous ? Qui peut contrer les tendances à l'inégalité si frappantes pendant les décennies de crise ? Certainement pas le marché, lorsqu'on analyse les 30 dernières années. Comme le souligne à juste titre l'historien britannique Eric J. Hobsbawm, s'il est une chose que l'histoire récente a prouvée, *c'est que le problème politique majeur du monde, et certainement du monde développé, n'est pas de trouver comment démultiplier la richesse des nations, mais comment la distribuer au bénéfice de leurs habitants*²⁹.

Mario Beauchemin





LA DETTE QUÉBÉCOISE Y A-T-IL PÉRIL EN LA DEMEURE ?

« On nous parle beaucoup de la dette publique, mais on oublie de parler clairement à la population de ce qui a été créé et réalisé à partir de ces emprunts massifs, contractés au moment de la Révolution tranquille. On ne nous parle pas de ces *actifs* et de ce *patrimoine* qui constituent aujourd'hui la richesse de notre société : ces écoles, ces cégeps, ces universités, ces hôpitaux, ces CLSC, ces routes, ces musées [...]. Ce patrimoine, il atteint aujourd'hui environ sept fois le montant de la dette publique. Ce n'est pas si déprimant comme héritage³⁰. »

La dette québécoise est régulièrement présentée, sur bon nombre de tribunes, comme un lourd boulet qui handicape le développement du Québec, voire comme une bombe à retardement léguée aux générations futures. « Vite, vite, remboursons ! » entend-on. Ce discours mise en partie sur la peur et tente, au passage, d'opposer les générations les unes aux autres.

La question de la dette mérite d'être examinée attentivement. Elle occupe une place importante dans le paysage politique, mais d'après la revue *Commerce*, seulement 14 % des Québécois peuvent la chiffrer³¹ !

La dette directe du Québec est estimée pour l'année budgétaire 2005-2006 à environ 84 milliards de dollars canadiens (84 G\$)³². Cela peut paraître énorme... mais un chiffre, même gros, ne dit rien en soi ! Pour mieux en saisir l'ordre de grandeur, disons que le budget du Québec pour la même année tourne autour de 60 G\$ canadiens et que son PIB nominal (le produit intérieur brut en dollars courants, qui est une mesure de la valeur de la production de biens et services à l'intérieur des frontières d'un État) est approximativement de 277 G\$ pour l'année 2005 ; la dette directe représente donc 30,3 % du PIB.

Pour la même période, le Canada a une dette de l'ordre de 431 G\$, un budget de 221 G\$ et un PIB nominal de 1370 G\$; la dette représente donc 31,5 % du PIB. Les États-Unis ont, quant à eux, une dette de 5020 G\$ US (vous avez bien lu !) pour un budget de 2286 G\$ US et un PIB nominal approximatif de 13 030 G\$ US ; la dette représente 38,5 % du PIB.

Avoir une dette n'est pas en soi une mauvaise chose. Pour devenir propriétaire d'une maison, par exemple, il est à peu près impossible de ne pas s'endetter ! On accepte ainsi de payer des intérêts, pour jouir plus tôt et plus longtemps d'une maison qui nous convient et qui, à terme, nous appartiendra.

Il en est de même, d'une certaine manière, pour les pays et les provinces. Les dettes contractées, et le Québec en est un bon exemple, ont servi à mettre en place des services publics de qualité (système d'éducation, routes et infrastructures, système de santé) dont peuvent jouir toutes les citoyennes et tous les citoyens, les jeunes comme les moins jeunes. Il s'agit d'institutions et d'infrastructures durables et nécessaires.

Bien sûr, la comparaison avec la dette des particuliers a ses limites. Ainsi, il importe de signaler que la dette québécoise est, en grande partie, une dette que nous avons contractée... envers nous-mêmes ! Notre dette est essentiellement intérieure : nous en sommes à la fois les créateurs et les débiteurs. La proportion de la dette québécoise détenue par des non-résidents est d'environ 25 %³³.

Ce qui compte, au regard de la dette publique, c'est que notre niveau d'endettement soit contrôlé. Pour jauger l'importance du poids de la dette d'un pays, on examine en général le ratio dette nette/PIB³⁴. Or, de 47,0 % qu'il était en 1997-1998, ce dernier a chuté à 37,4 % en 2004-2005, soit l'un des plus bas ratios des pays de l'OCDE³⁵.

Faut-il paniquer et faire du remboursement de la dette une priorité absolue ? La lourdeur de la dette empêche-t-elle vraiment le développement de meilleurs programmes sociaux ?

La dette québécoise diminue lentement mais sûrement, en proportion du PIB, comme l'indique le graphique suivant³⁶ :

Dette nette du gouvernement du Québec (as a percentage of the GDP)



Source : Gouvernement du Québec.

Une question politique

Tout en posant des conditions difficiles aux pays pauvres qui doivent, quant à eux, emprunter, la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) poussent les pays riches à éliminer leur dette, essentiellement pour stimuler l'économie privée. Mais c'est le plus souvent aux dépens des programmes sociaux et de la qualité des services publics qu'un remboursement accéléré de la dette nationale est effectué !

Le gouvernement canadien a adopté exactement ce genre de politique il y a dix ans et a augmenté la cadence de son remboursement... au détriment, en particulier, des provinces (qui ont été lésées en matière de péréquation, ce qui affecte directement au Québec l'éducation postsecondaire) et aux dépens des personnes qui ont perdu leur emploi (qui ont vu se réduire l'accessibilité aux prestations de l'assurance-emploi et la durée de ces dernières).

Le Québec apparaît bien loin de devoir appuyer sur le bouton de panique.

Il ne s'agit pas ici de minimiser l'importance de la dette. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une problématique simple : les experts en économie sont loin de s'enten-

dre sur ce qui constitue le niveau idéal d'endettement pour une société. Chose curieuse, les économistes de droite ne sont pas d'accord là-dessus avec les économistes de gauche ! Mais selon le Traité de Maastricht, signé par les pays de l'Union européenne, une dette sous le niveau de 60 % du PIB, pour un pays, est acceptable et ne compromet pas son avenir. Le Québec apparaît bien loin de devoir appuyer sur le bouton de panique.

Il y a une différence énorme entre faire du remboursement de la dette un absolu idéologique, quitte à brader les services sociaux et les services publics (comme ce fut le cas au Canada), et y voir plutôt une donnée dont il faut certes tenir compte, mais qui ne doit pas empêcher le maintien et le développement des services publics.

Le Québec d'aujourd'hui a d'immenses besoins en matière d'éducation et de santé.

Le Québec d'aujourd'hui a d'immenses besoins en matière d'éducation et de santé. Est-il opportun de chercher à rembourser plus vite son hypothèque si le toit coule et nécessite d'urgentes réparations ?

Ne serait-il pas plus sage de chercher les moyens de financer ces nouveaux besoins, tout en gardant le contrôle de sa dette ?

Caroline Senneville





DÉMOGRAPHIE AVONS-NOUS LES MOYENS DE VIEILLIR ?

Depuis quelques années, plusieurs thèses ont cours quant aux impacts potentiels du vieillissement de la population sur les finances publiques et l'avenir de nos programmes sociaux. D'un côté, plusieurs parlementaires, intellectuels, chercheurs, groupes de pression et faiseurs d'opinions, diffusent un discours sombre³⁷ à l'effet que le vieillissement de la population aura un impact fulgurant sur notre capacité future de financer nos services publics et nos programmes sociaux. Dans le pire des scénarios, selon eux, les personnes âgées augmentant en nombre et obtenant ainsi plus que leur part de dépenses publiques, cette distribution injuste des ressources de la société en leur faveur mènerait à un conflit intergénérationnel !

Quand on regarde de près, on s'aperçoit que l'impact potentiel du vieillissement de la population sur les dépenses publiques est loin d'être aussi dramatique que ce que nous en dit le gouvernement.

Par ailleurs, d'autres spécialistes³⁸, tout en prenant au sérieux les changements démographiques qui auront lieu dans les cinquante prochaines années, démystifient ce discours et démontrent que

nous avons les moyens de faire face à la situation. Est-il possible qu'un discours alarmiste soit utilisé par certains pour justifier et rendre crédibles des changements majeurs dans la manière de fournir et de gérer les services publics ?

Bien sûr, les changements démographiques ont eu des impacts sur les coûts de santé. Comme pour les dépenses publiques en général, selon l'étude de Hogan et Hogan (Institut de la statistique du Québec), les changements démographiques ont causé une hausse des coûts de santé de 2,5 % par année entre 1980 et 1997 et le vieillissement constituait seulement le cinquième de cette augmentation annuelle³⁹. De plus, les auteurs de cette étude prévoient en moyenne des augmentations réelles des coûts de 2,9 % par année entre 1998 et 2030. De cette augmentation progressive prévue, le vieillissement ne représente que le tiers. Le gonflement des coûts de santé serait davantage lié au prix des médicaments et des nouvelles technologies médicales.

Les analyses annuelles de l'OCDE sur la santé contestent et relativisent, elles aussi, une interprétation alarmiste du phénomène du vieillissement de la population. Ici, une étude du ministère des Finances du Canada⁴⁰ conclut qu'à long terme, la situation financière des gouvernements provincial et fédéral devrait être soutenable. L'Institut canadien des actuaires constate pour sa part que « l'évolution démographique au cours des 25 prochaines années influera sur la demande des soins de santé, mais le vieillissement de la population ne constituera pas la cause principale de l'augmentation des dépenses de santé »⁴¹. Quant aux commissions *Clair*⁴² et *Romanow*⁴³, qui ont analysé l'avenir des soins de santé au Québec et au Canada, elles ont aussi dédramatisé l'impact qu'aura le vieillissement de la population sur l'augmentation des coûts de santé, n'y voyant pas le spectre d'une catastrophe.

Comme le vieillissement de la population se produira sur une période relativement longue, il est possible d'assurer la préparation nécessaire. À l'exemple des gestes que les gouvernements québécois et canadien ont posés pour ajuster les cotisations aux régimes universels de pension pour tenir compte des changements démographiques, il faudra être attentif et évaluer les moyens pertinents nous permettant de faire face à d'autres changements.

L'équité intergénérationnelle

L'une des questions les plus épineuses demeure celle de l'équité fiscale intergénérationnelle⁴⁴, autrement dit, la comparaison entre les impôts payés et les bénéfices auxquels les différentes générations auront droit.

En matière d'équité intergénérationnelle, il faut se rappeler que la génération qui se retirera graduellement du marché du travail est mieux organisée que n'importe quelle autre dans l'histoire pour subvenir à ses propres besoins, et qu'elle continuera à contribuer aux charges sociales dans la mesure de ses moyens⁴⁵. « Dans les années 2000, les personnes dépendantes seront de plus en plus des personnes âgées possédant pour la plupart un patrimoine. Ce qui affectera l'impact socioéconomique de la dépendance sur la société⁴⁶. » Les revenus des retraités seront plus élevés compte tenu de la participation accrue des femmes au marché du travail, de l'augmentation du nombre d'années cotisées à la Régie des rentes du Québec (RRQ), de l'accès à des régimes de retraite privés et de l'investissement par des contributions au Régime enregistré d'épargne retraite (REER) et autres

En matière d'équité intergénérationnelle, il faut se rappeler que la génération qui se retirera graduellement du marché du travail est mieux organisée que n'importe quelle autre dans l'histoire pour subvenir à ses propres besoins [...]

fonds de placement⁴⁷. Tout cela sans oublier que nous assisterons dans les décennies à venir au plus grand transfert financier intergénérationnel que nous ayons connu (assurance vie, résidence, épargne, etc.).

Selon une étude de Statistique Canada portant sur les avoirs et les dettes des Canadiens⁴⁸, les deux tiers des ménages québécois de 45 à 64 ans vont possible-

ment disposer d'épargnes privées suffisantes pour s'assurer, à la retraite, d'un revenu de remplacement d'au moins les deux tiers de leur revenu d'emploi. Leurs revenus seront complétés par les prestations de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et par les pen-

sions de la sécurité de vieillesse du gouvernement fédéral, toutes imposables. Contrairement aux générations antérieures, bon nombre des personnes qui prendront leur retraite paieront de l'impôt⁴⁹. Elles en paieront moins qu'au cours de leur vie active, mais d'un autre côté le manque à gagner pour les gouvernements sera atténué par la réduction des dépenses fiscales au titre des régimes de pension et des REER qui sont présentement substantiels. Au Québec, les pertes de recettes fiscales associées aux déductions pour le régime enregistré de

retraite étaient estimées à 3,8 milliards de dollars en 1999.

On s'aperçoit donc que la contribution fiscale des citoyens retraités permettra de garder un rapport équitable, entre eux et les générations qui les suivront, en matière d'accessibilité à des programmes sociaux et à des services publics de qualité.

Contrairement aux générations antérieures, bon nombre des personnes qui prendront leur retraite paieront de l'impôt.

On s'aperçoit donc que la contribution fiscale des citoyens retraités permettra de garder un rapport équitable, entre eux et les générations qui les suivront [...]

La comptabilité des générations

Pour éclairer la réflexion, certains économistes ont mis au point une méthodologie appelée « comptabilité des générations⁵⁰ ». Selon cette approche, un déséquilibre est constaté si les générations futures doivent supporter des impôts nets supérieurs à ceux des générations qui naissent aujourd'hui. Selon l'une de ces études, qui a porté sur dix-sept pays, seul le Canada semble être en équilibre. Seuls trois pays, la Suède, la Nouvelle-Zélande et la Thaïlande présentent un déséquilibre négatif, c'est-à-dire que la poursuite des politiques laissera aux générations futures une imposition nette plus faible. Même si de telles études doivent être prises avec certaines réserves, celle-ci a le mérite de montrer que, dans le cas du Canada, il ne semble pas y avoir péril en la demeure. En ce qui a trait aux régimes publics de pensions au provincial comme au fédéral, rappelons que les ajustements ont été faits pour tenir compte du vieillissement de la population.

Nous concluons donc que même s'il est important de rester vigilant face aux impacts potentiels du vieillissement de la population sur les services publics et les programmes sociaux, nous sommes loin de la vision apocalyptique et de la thèse du choc démographique véhiculées notamment par certains gouvernements pour justifier les opérations de rationalisation, de déréglementation et de privatisation qu'ils font dans les services publics et les programmes sociaux.

La solidarité intergénérationnelle doit continuer à reposer sur la nécessité d'assurer à tous les citoyens, quel que soit leur âge, un accès à des services publics et à des programmes sociaux de qualité. C'est de la promotion du bien commun dont il devrait être question. Ce ne sont ni la privatisation, ni les baisses d'impôts, ni le remboursement accéléré de la dette qui permettront le maintien de l'équité intergénérationnelle.

Daniel Lachance



L'ÉDUCATION N'EST PAS À VENDRE !

Durant la dernière décennie, plusieurs négociations de traités de libre-échange entre pays se sont déroulées en secret. Des accords importants, dont les nations ne peuvent ensuite se retirer, ont ainsi pu échapper à la critique publique, ce qui constitue un déni majeur de démocratie. Malgré une interruption temporaire, les négociations dans le cadre de la mondialisation touchent dorénavant de nouveaux champs, dont celui des services. Or, plusieurs pays considèrent l'éducation comme un service plutôt que comme un droit : une porte entrouverte à l'intrusion de l'entreprise privée en éducation, qui représente dorénavant un marché alléchant. Très alléchant !

Aujourd'hui, à l'échelle de la planète, les dépenses publiques mondiales dans le secteur de l'éducation dépassent largement mille milliards de dollars par année. Ces sommes colossales concernent plus de un milliard d'élèves, des centaines de milliers d'établissements scolaires ainsi que plus de 50 millions d'enseignantes et d'enseignants de tous les niveaux. Certains voient dans cet immense bloc un marché rêvé pour leurs futurs investissements. « À l'instar des autres grands services publics, l'éducation publique subit, en effet, les assauts des partisans de la privatisation et de la déréglementation qui visent à la démanteler en la soumettant aux électrochocs de la concurrence internationale »⁵¹. « L'éducation est désormais dans la mire des marchands »⁵².

OMC, AGCS et libre-échange : la marchandisation de l'éducation

Ce mouvement de commercialisation des services s'est amorcé en 1994, à la suite de la signature des Accords de Marrakech par les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) couvre tous les niveaux de pouvoirs publics d'un État, du national au municipal. Cet accord représente un changement majeur par rapport aux accords commerciaux antérieurs qui ne concernaient que les tarifs douaniers et dont les différends se réglait entre les pays visés. L'AGCS innove surtout parce qu'il cherche à inclure l'ensemble des services.

Les tenants du libre-échange visent à faire lever ce qu'ils appellent des obstacles ou des barrières à la libéralisation des services d'éducation. Pour certaines transnationales, qui veulent affaiblir, voire abolir les systèmes publics d'éducation, ces obstacles sont nombreux. Il peut s'agir, par exemple, du refus de reconnaissance d'une institution étrangère, de mesures freinant l'investissement étranger, d'une limitation du recrutement de professeurs étrangers, de la présence de monopoles publics ou de subventions aux établissements nationaux⁵³. Mais cela peut aller plus loin. Le système collégial du Québec étant différent de celui des États-Unis, certains prétendent déjà qu'il constitue un obstacle au commerce en éducation supérieure.

À l'Université de Mexico, les examens d'entrée sont gérés par une firme privée...

Depuis 1994, quelques pays ont accepté d'ouvrir à des degrés variables leur secteur d'éducation au commerce international⁵⁴. Aux États-Unis, par exemple, des expériences de sous-traitance sont engagées depuis une bonne dizaine d'années. On observe que 10 % des écoles publiques sont gérées par de nouvelles entreprises spécialisées dans la gestion scolaire, certaines cotées à la Bourse. Les services d'encadrement et d'orientation sont eux aussi privatisés. À l'Université de Mexico, les examens d'entrée sont gérés par une firme privée... et coûtent plusieurs centaines de dollars à qui veut s'inscrire !

Cela dit, les services éducatifs demeurent un secteur politiquement sensible. En 2002, seuls quatre pays ont fait connaître leurs demandes précises, invitant ainsi les autres à répondre par des offres afin d'engager des tractations bilatérales. Le Japon, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande font partie d'un groupe de pays qui fait pression auprès d'autres pour que ces derniers ouvrent leurs services éducatifs aux entreprises internationales.

Les stratégies néolibérales : le défaut volontaire de ressources

Le glissement vers le secteur privé de la responsabilité étatique de l'éducation ne passe pas que par les accord internationaux. Le défaut volontaire de ressources, une approche privilégiée par la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) constitue une stratégie tentante pour les gouvernements qui adhèrent à l'idéologie du « moins d'État ». Le scénario est le même partout : les budgets dévolus à l'éducation fondent et, les besoins ne disparaissant pas, les établissements crient famine et sont ainsi poussés à chercher des sources de financement alternatives.

**[...] les budgets dévolus
à l'éducation fondent et,
les besoins ne disparaissant
pas, les établissements
crient famine et sont
ainsi poussés à chercher
des sources de
financement alternatives.**

Résultats : même au Québec, les fondations privées poussent comme des champignons dans les établissements scolaires publics, les écoles privées voient leurs effectifs augmenter, les écoles publiques s'ouvrent à des programmes sélectifs pour lesquels les parents doivent payer des suppléments, les collèges concluent des ententes avec des multinationales comme Cisco ou Ubisoft, les universités concentrent de plus en plus leurs recherches dans le secteur privé et font pression pour le dégel des frais de scolarité.

La concurrence entre les écoles publiques : une logique de marché

Pour faire face à une école secondaire privée généreusement financée par les fonds publics et qui, de façon générale, sélectionne ses élèves sur la base des résultats scolaires, et pour répondre à une demande de plus en plus pressante des parents pour une « éducation de qualité », plusieurs commissions scolaires ont multiplié les programmes particuliers dans les écoles (programmes d'éducation internationale, sports-études, arts-études, etc.) ou des projets de même nature qu'au secteur privé, afin de tenter de contrer l'érosion de leurs effectifs. Le libre choix de l'école est ainsi devenu, ces dernières années, le principal moteur du renforcement d'une logique de marché en éducation. La concurrence entre les écoles serait la nouvelle potion magique qui permettrait d'améliorer leur performance. Peu à peu, l'éducation devient non plus un service public, mais un bien privé soumis au choix individuel de parents consommateurs.

Pourtant, de nombreuses études ont démontré que ce sont surtout les parents favorisés sur le plan socioéconomique qui profitent de la possibilité de choisir une école pour leurs enfants. Les élèves, dont les parents sont défavorisés, souffrent d'une plus grande exclusion scolaire. Cette concurrence accentue les écarts entre les écoles et entre les élèves : c'est une approche élitiste qui ne contribue en rien à l'abaissement réel du taux de décrochage scolaire. Dans une société du savoir, la remise en question de l'enseignement public, par des politiques de privatisation ou seulement par la montée insidieuse d'une approche consumériste de l'éducation, pourrait modifier profondément la nature démocratique de nos sociétés en renforçant les inégalités d'accès.

Dans le réseau collégial : une culture entrepreneuriale

Les cégeps sont très tentés par une culture d'entreprise. La volonté autonomiste des directions de collège s'est toutefois heurtée, à de nombreuses reprises, à la défense vigoureuse pour le maintien d'un

réseau public de cégeps, par les syndicats d'enseignantes et d'enseignants comme par les organisations étudiantes. Cependant, la menace de décentralisation demeure, alors qu'on constate parallèlement l'intérêt, l'appétit et l'influence que développent certaines multinationales pour les contenus de certains programmes d'études. Les accords passés entre l'entreprise Cisco et certains cégeps pour offrir les programmes portant sur les systèmes d'intranet et d'extranet de cette entreprise, ou ceux intervenus entre Ubisoft et d'autres établissements du réseau collégial pour le programme multimédia sont de bons exemples de la présence du privé dans la détermination de certains contenus de formation.

Dans le cas de Cisco, la première entente intervenue en 1999 avec un cégep montréalais prévoyait qu'en échange de la création d'une « AEC-Cisco » pouvant éventuellement déboucher sur une présence dans le programme du DEC, l'entreprise s'engageait à renouveler la technologie de certains laboratoires, de même que celle de la console téléphonique. En plus, le cégep devait s'engager à devenir une fenêtre pour la promotion de l'entreprise Cisco. Ce qui fut entendu fut réalisé. Dans les mois qui suivirent, un cégep de région a aussi conclu une entente.

Droit ou denrée marchande ?

Les questions que soulèvent ces exemples sont fondamentales. Ce qui est remis en cause par les accords de libre-échange, par les négociations de l'OMC et de l'AGCS ainsi que par les politiques de décentralisation et de déréglementation promues par nos gouvernements, c'est le droit à une éducation publique de qualité, peu importe notre condition sociale et le lieu que l'on habite sur le territoire. Toutes les expériences de privatisation en éducation ont mené, dans le monde, à une stratification marquée de l'accès à la formation. Pour nous, l'éducation n'est pas une marchandise. C'est un droit social et un instrument stratégique pour le développement des nations. L'éducation doit donc demeurer un bien public sous la responsabilité de l'État et son financement doit être fondé sur le concept de la solidarité fiscale.

Ronald Cameron

LE PIÈGE DE L'ÉDUCATION RÉGIONALISÉE

De nos jours, la régionalisation a bonne presse. Proposée comme remède aux maux de la société moderne, elle représente, pour plusieurs gouvernements occidentaux, la conclusion inéluctable de la « rénovation » des services publics. Et le Québec ne fait pas exception à la règle !

Mais qu'est-ce que la régionalisation ? Il s'agit d'une entreprise majeure de réorganisation des services publics qui échappe à toute définition sommaire et consensuelle. On s'entend toutefois sur certaines de ses caractéristiques. Premièrement, ce nouveau modèle de gestion publique est fortement décentralisé. Deuxièmement, le rôle de l'État est revu et corrigé : celui-ci devient un partenaire œuvrant de concert avec les pouvoirs régionaux. Enfin, une véritable régionalisation ne saurait se constituer sans la création de lieux de délibération démocratique faisant place aux groupes d'intérêts et à la population.

Au Québec, après les sérieux ratés de la régionalisation des services sociaux dans les années 1990, c'est maintenant au secteur de l'éducation que le gouvernement se propose d'étendre l'exercice. D'entrée de jeu, les partisans de la régionalisation l'associent à une démocratisation des services publics – les décideurs étant par définition plus près des populations locales – et à une réorganisation contrant la lourdeur administrative, la bureaucratie, le gaspillage de

fonds publics, la déshumanisation et autres tares sommairement attribuées à l'État centralisé. Mais la preuve que l'intention est une véritable régionalisation reste à faire. Qui plus est, dans le monde de l'éducation, la régionalisation pourrait bien receler des pièges beaucoup plus périlleux qu'il n'y paraît.

À cet égard, les expériences québécoises en la matière relèvent davantage du désengagement étatique que d'une véritable régionalisation soucieuse de l'organisation de la société civile appelée à prendre la relève. L'exemple de la santé, dans les années 1990, devrait éveiller la prudence et encourager une approche critique de la régionalisation. En recevant le mandat explicite de planifier et d'organiser les services, puis de leur allouer les ressources nécessaires, les Régies régionales de la santé et des services sociaux (RRSSS) devaient rapprocher les citoyens du processus décisionnel, mieux prendre en compte les réalités locales et entraîner une réduction des coûts d'opération du système. Loin d'atteindre les objectifs ambitieux qu'elles s'étaient fixés, les régies ont constamment été fustigées pour leur gestion et leur bureaucratisation.

Ajoutons qu'au moment de leur implantation, le gouvernement avait décrété une vague de compressions budgétaires sans précédent afin d'équilibrer les finances publiques, les forçant ainsi à sabrer les services. Bref, le bilan de l'expérience témoigne des risques que la « régionalisation » ne se résume qu'au désengagement financier de l'État et à l'érosion des services publics.

Dans le monde de l'éducation, la régionalisation pourrait bien receler des pièges beaucoup plus périlleux qu'il n'y paraît.

Une éducation régionalisée ?

Dans le contexte actuel, on pourrait imaginer que la régionalisation en éducation constitue une orientation permettant, par la concertation entre les ordres d'enseignement, de mieux assurer la pérennité du réseau éducatif dans certaines régions qui font face à d'inquiétantes baisses démographiques et à un exode des jeunes. Mais cette approche ne saurait décharger l'État québécois de son obligation d'assurer un financement adéquat de l'ensemble du système d'éducation – les besoins criants qui subsistent entre autres dans l'enseignement supérieur ne sauraient être occultés – pas plus qu'elle ne le délesterait de sa responsabilité politique de garantir l'accessibilité pour toutes et tous à une éducation supérieure de qualité sur l'ensemble du territoire québécois. Bref, à elle seule, une régionalisation qui s'inscrirait davantage dans une perspective de rationalisation de l'offre de programmes ne saurait relever l'ensemble des défis qui se posent à la société québécoise en matière d'éducation supérieure.

Prenons, par exemple, les orientations ministérielles concernant l'enseignement collégial et le rapprochement de la formation professionnelle et de la formation technique. Ces propositions comportent de multiples insuffisances. Si elles devaient être implantées sans discernement, elles conduiraient à un appauvrissement nota-

Le piège de l'éducation régionalisée réside en grande partie dans l'éclatement et le fractionnement de la formation.

ble de l'offre de formation dans les régions. Ainsi, exposés à de multiples pressions, tant politiques que financières, les nouveaux pouvoirs régionaux – démocratiquement à définir – pourraient céder à la tentation de ne définir l'offre de formation qu'en fonction des besoins régionaux immédiats en main-d'œuvre. Plus question alors, pour les élèves, d'accéder à une formation qui ne réponde pas directement à l'offre d'emploi dans la région ! En plus de limiter les perspectives éducatives pour les élèves, cette approche risque fort d'aboutir à la

mise en place de systèmes d'éducation régionalisés, à géométrie et à vitesses variables, ce qui relèguerait l'éducation en région au second plan, au profit des institutions des grands centres. Le piège de l'éducation régionalisée réside en grande partie dans l'éclatement et le fractionnement de la formation. Celle-ci, définie localement ou régionalement, exclut toute comparabilité des formations et des diplômes et entrave la mobilité de la main-d'œuvre. À terme, il est à craindre que l'éducation régionalisée ne mène à la dévalorisation des valeurs communes véhiculées par une éducation définie nationalement, à l'affaiblissement des régions et, par conséquent, à l'appauvrissement de la société québécoise.

À l'évidence, la question de la régionalisation de l'éducation soulève d'importants enjeux. Elle pourrait certes concourir au développement et à la pérennité de l'enseignement supérieur dans les régions et permettre l'instauration d'une véritable démocratie régionale. Pour cela, les responsabilités du ministère de l'Éducation doivent explicitement être énoncées et reconnues afin qu'on évite les écueils et les dérives néfastes. Les projets actuels de régionalisation, qui n'offrent aucune garantie, camouflent mal le discours de celles et de ceux pour qui la déconstruction de l'État centralisé et la déréglementation constituent la seule planche de salut pour la société québécoise. L'absence d'un véritable débat public sur la question accentue un vide démocratique qui ne sert en rien les intérêts de la société québécoise.

Guy Desmarais

Il est à craindre que l'éducation régionalisée ne mène à la dévalorisation des valeurs communes véhiculées par une éducation définie nationalement, à l'affaiblissement des régions et, par conséquent, à l'appauvrissement de la société québécoise.





DROITS DE SCOLARITÉ MAINTENIR LE CAP SUR L'ACCESSIBILITÉ

« Le droit de chacun à l'instruction, idée moderne, réclame que l'on dispense l'enseignement à tous les enfants sans distinction de classe, de race, de croyance ; et cela de l'école primaire jusqu'à l'université. L'éducation n'est plus, comme autrefois, le privilège d'une élite. La gratuité scolaire s'impose pour généraliser l'enseignement. D'autre part, les nécessités scolaires modernes (laboratoires, bibliothèques, formation du personnel, recherches, etc.) ont fait monter en flèche le coût de l'enseignement. La population en accepte mieux les conséquences et ne retournerait pas à la « guerre des éteignoirs » ; mais il faut convaincre chacun que les dépenses d'éducation sont un investissement économique et social. ⁵⁵ »

En 1963, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (rapport Parent) recommandait au gouvernement des modifications majeures concernant le système d'éducation. C'est à la suite des recommandations de cette commission que le réseau des cégeps a été constitué. Que s'est-il passé pour que, ces dernières années, le gouvernement veuille introduire des droits de scolarité pour les étudiantes et les étudiants du réseau collégial ?

D'une position humaniste en éducation, qui a posé les jalons de la réforme du système scolaire il y a près de quarante ans, les priorités ministérielles ont glissé vers une conception de plus en plus utilitariste de l'enseignement supérieur. Il y a eu dérive. Les principes qui orientaient le rapport Parent, davantage axés sur le développement de la personne, ont progressivement focalisé sur les besoins des entreprises et sur les compétences nécessaires à l'intégration au marché du travail.

La question de l'imposition de droits de scolarité au collégial fut soulevée à l'occasion des États généraux sur l'éducation en 1995-1996. La Commission des États généraux avait alors invité à la plus grande prudence à cet égard. Dix ans plus tard, la même question refait surface. Le rapport Gervais⁵⁶, étude sur le « maintien de l'accès à des services de qualité » commandée par le Ministère et dont les recom-

mandations ont été déposées en octobre 2005, évoque même la possibilité de droits de scolarité au collégial, le secteur technique étant plus spécifiquement visé.

Derrière cette suggestion, on devine le point de vue que l'étudiante et l'étudiant sont des clients, consommateurs d'une formation dont ils tireront des bénéfices économiques, et ayant le choix individuel de poursuivre ou non leurs études en vue d'un travail mieux rémunéré. Ce dérapage s'inscrit dans une perspective de marchand-

disation de l'éducation, et plus généralement dans la promotion des valeurs propres au néolibéralisme. Privatisation, décentralisation, utilisateur payeur en sont les leitmotivs à l'échelle mondiale. On constate une pression grandissante afin de considérer l'éducation postsecondaire comme une marchandise, et non plus comme un service public fondamental.

Malgré le fait qu'il n'y ait pas de droits de scolarité, parler de gratuité scolaire au collégial est abusif. À titre d'exemple, le ministre de l'Éducation a dû, en décembre 2002, imposer des plafonds aux droits afférents perçus par les collèges. Leur augmentation avait pris des proportions telles que les étudiantes et les étudiants ont dû, une fois encore, exercer des pressions sur les administrations des collèges et sur le gouvernement. Aux frais afférents s'ajoutent évidemment le coût des manuels et, dans plusieurs cas, les frais d'hébergement.

Malgré le fait qu'il n'y ait pas de droits de scolarité, parler de gratuité scolaire au collégial est abusif.

Rappelons qu'il est à l'avantage, non seulement de la personne qui étudie mais de la société dans son ensemble, que les jeunes du Québec se scolarisent. C'est en ce sens que le rapport Parent parlait d'investissement social et économique plutôt que de dépenses. Nous avons collectivement intérêt à ce que de plus en plus de jeunes et de moins jeunes accèdent au collégial. C'est aussi dans l'intérêt de l'entreprise privée, qui devrait être plus particulièrement sollicitée sur le plan fiscal, d'apporter sa contribution sociale à une formation dont elle se dit par ailleurs fort satisfaite.

L'introduction de droits de scolarité dans le réseau collégial public remettrait en cause plusieurs grands principes fondamentaux.

L'égalité des chances

Malgré l'absence formelle de droits de scolarité, les études collégiales exigent un investissement financier important. Plusieurs étudiantes et étudiants ne peuvent habiter chez leurs parents, par exemple, si le programme d'études choisi n'est pas offert dans leur région. Dans d'autres cas, le budget familial ne permet pas une contribution des parents aux études des jeunes. Il est clair que l'introduction de droits de scolarité amplifie les problèmes d'accessibilité aux études, synonyme d'inégalité des chances.

Introduire des droits de scolarité revient à condamner nombre d'étudiantes et d'étudiants à multiplier les heures de travail rémunérées durant leurs études, ce qui ne facilite certainement pas la réussite scolaire. Dans un contexte où la pression pour l'augmentation du taux de réussite dans les collèges est grande, il semblerait pour le moins étrange qu'on retienne des avenues propres à accroître les obstacles à son atteinte !

Introduire des droits de scolarité revient à condamner nombre d'étudiantes et d'étudiants à multiplier les heures de travail rémunérées durant leurs études [...]

L'éducation collégiale, un service public essentiel

Le passage à une société du savoir et plus particulièrement le déplacement des emplois qui demandent peu de scolarisation vers d'autres régions de la planète augmentent la pression pour une scolarisation plus longue dans les pays industrialisés. Dans ce contexte, il est difficile de comprendre qu'on remet en question le principe de gratuité de l'éducation jusqu'à l'université mis de l'avant par le rapport Parent.

Les tenants de la hausse ou de l'imposition de droits de scolarité prétendent que, lorsque ces derniers existent, la fréquentation

scolaire reste à peu de chose près la même que s'il n'y en avait pas. Ils oublient de dire que les droits de scolarité mènent nécessairement à l'émergence de systèmes d'éducation à plusieurs vitesses, les établissements de prestige n'étant accessibles qu'aux (très) bien nantis, comme c'est le cas dans plusieurs états américains.

... il est à l'avantage, non seulement de la personne qui étudie mais de la société dans son ensemble, que les jeunes du Québec se scolarisent.

Le rapport Fortin⁵⁷ (2004) a pourtant démontré que les cégeps ont permis au Québec de faire un immense bond en avant en termes de scolarisation, une chose à laquelle la gratuité relative des études n'est certes pas étrangère.

Le Québec a d'immenses besoins en matière d'éducation postsecondaire.

Quand on évoque une hausse des droits de scolarité pour contrer le sous-financement de l'enseignement supérieur, on évite du même coup de justifier les causes de ce sous-financement. Le Québec a d'immenses besoins en matière d'éducation postsecondaire. Cela appelle des investissements importants. Faire le choix néolibéral d'y pourvoir par des droits de scolarité, cela remettrait en question les principes qui fondent le réseau collégial, l'enseignement universitaire et finalement notre système d'éducation dans son ensemble, à savoir :

- donner à chacun la possibilité de s'instruire ;
- rendre accessibles à chacun les études les mieux adaptées à ses aptitudes et à ses goûts ;
- préparer l'individu à la vie en société⁵⁸.

Dans une société du savoir, l'enseignement postsecondaire est un service public essentiel et un diplôme, collégial ou universitaire, n'est pas un luxe réservé aux mieux nantis de la société. Concevoir ainsi les choses serait un retour de quarante ans en arrière.

Micheline Thibodeau

RÉINVESTIR EN ÉDUCATION UNE URGENCE SOCIALE

On entend souvent dire que notre civilisation vient d'entrer dans une ère du savoir. En fait, c'est toute l'activité humaine qui semble, inexorablement, se déplacer vers des activités plus cérébrales. Dans un tel contexte, on ne saurait sous-estimer l'importance de l'éducation et de la formation. Il faut d'abord admettre que les nouveaux besoins sont énormes dans ce secteur. Et convenir, ensuite, de l'urgence d'y réinvestir.

Les conséquences d'une telle mutation de l'activité humaine sont d'envergure. Elles se traduisent notamment par un bouleversement du monde du travail : les emplois manuels se font plus rares, les nouveaux emplois comportent, en majorité, une forte composante technologique. Les emplois sont appelés à subir des transformations beaucoup plus fréquentes, et surtout, ils exigent une formation initiale de plus en plus longue. Dans plusieurs pays, les systèmes d'éducation n'arrivent pas nécessairement à suivre la cadence et on assiste, dans de nombreux domaines, à une véritable pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Les cégeps du Québec en témoignent, avec des taux de placement faramineux des finissantes et des finissants du secteur technique !

Ces grands changements affectent aussi les individus. Il y a vingt ou trente ans, une formation solide était un vecteur intéressant de promotion sociale. C'est maintenant devenu le passeport incontournable pour une participation pleine et entière à la société, à tel point que plusieurs craignent le développement d'une société duale : d'un côté celles et ceux qui « savent » et qui peuvent profiter pleinement des richesses sociales et, de l'autre, celles et ceux qui ne « savent pas », les exclus. Déjà, aux États-Unis entre 1975 et 1994, le salaire des personnes sans diplôme d'études secondaires a chuté de 20 % en dollars constants. Durant la même période, le salaire des diplômés universitaires de deuxième cycle a augmenté de 22 %, toujours en dollars constants⁵⁹.

Une solide formation est devenue le passage incontournable pour une participation pleine et entière à la société.

Les besoins en formation ont donc dramatiquement augmenté dans les sociétés modernes, tant en regard du dynamisme économique qu'en regard d'une justice sociale minimale. Dans la société qui est en train de se façonner, le problème du décrochage devient crucial : il est difficile, dans ce contexte, de sous-estimer l'ampleur du défi lancé aux systèmes éducatifs.

Un environnement contraignant

Hausser de manière importante le niveau moyen de scolarité, en s'attaquant au problème de la persévérance, demande en effet des efforts considérables. Toutes les études concernant l'échec et l'abandon scolaire montrent qu'il s'agit de phénomènes complexes, le retard scolaire se construisant graduellement au fil du parcours scolaire. Il faut agir énergiquement à tous les paliers du système, du primaire à l'université. Alors que les attentes à l'égard du système scolaire sont de plus en plus grandes, l'environnement dans lequel il doit accomplir sa mission se complexifie et rend cette dernière encore plus difficile à remplir.

Ainsi, le monde des jeunes est désormais perméable à tous les grands problèmes sociaux, qui les atteignent par la radio, la télévision et l'Internet. Les jeunes sont l'objet de sollicitations agressives de distraction et de consommation qui ne prédisposent certainement pas à un investissement assidu dans leur parcours scolaire. Le tissu social s'est considérablement relâché, et le soutien familial aux études devient plus problématique.

Il ne s'agit pas ici, on l'aura compris, de déplorer les avatars de la société moderne, mais de constater que, objectivement, l'évolution de cette dernière a compliqué singulièrement la tâche de l'école, à un moment où il serait impératif qu'elle puisse faire davantage pour les jeunes.

Faites l'éducation, pas la guerre !

La situation que nous venons d'esquisser à grands traits montre à quel point le défi de l'éducation est colossal. En comparaison, les moyens envisagés par les gouvernements semblent souvent bien timides. Devant l'état allégué des finances publiques, et en l'absence du courage politique que demanderait une recherche active de meilleurs revenus pour l'État, la tentation est forte de

Il faut donc, d'abord, convenir de l'urgence de réinvestir en éducation.

chercher des solutions à coût zéro. Mais on ne peut espérer des résultats que si les moyens mis à la disposition de l'école sont à la hauteur du rôle de soutien et d'accompagnement qu'on voudrait qu'elle joue.

Il faut donc, d'abord, convenir de l'urgence de réinvestir en éducation. En Ontario, un rapport préparé par Bob Rae suggère que, sur cinq ans, une somme de cinq milliards de dollars soit injectée dans l'enseignement supérieur. D'autres pays se préparent à une telle relance de l'éducation, l'Allemagne et la Belgique notamment.

Il existe un fort consensus, même chez les critiques les plus sévères, sur la qualité de notre système actuel d'éducation, tant sur la valeur de ses programmes⁶⁰ que sur la pertinence de sa structure. Le réseau des cégeps au Québec constitue un acquis sur lequel il importe de tabler face aux défis nouveaux en matière de besoins de formation. Rappelons, par exemple, que le nombre d'années passées par un jeune Québécois dans le système d'éducation compte systématiquement parmi les plus élevés des pays de l'OCDE⁶¹ et que le pourcentage de jeunes fréquentant l'école postsecondaire demeure au Québec plus important qu'ailleurs au Canada⁶².

Mais cela ne saurait suffire. Il faut aussi amener considérablement plus de jeunes à réussir. Pour cela, il faut investir là où ça se passe : dans la relation entre professeurs et élèves. Il faut abaisser les ratios prof/élèves, donner à l'école les moyens d'agir de manière beaucoup plus suivie auprès des élèves qu'elle reçoit. Il faut donner aux professeurs du collégial les moyens de mieux soutenir leurs étudiantes et leurs étudiants. Il faut s'assurer que les cégeps soient dotés d'un personnel enseignant en nombre suffisant, que les services professionnels et

de soutien soient adéquats, que les moyens matériels (classes, laboratoires, équipements) nécessaires soient disponibles. Enfin et surtout, les étudiantes et les étudiants doivent pouvoir compter sur ces ressources sans être tenus de s'appauvrir ou de vivre dans des conditions difficiles.

[...] les étudiantes et les étudiants doivent pouvoir compter sur ces ressources sans être tenus de s'appauvrir ou de vivre dans des conditions difficiles.

Il s'agit là d'idées toutes simples... mais aussi simples soient-elles, elles coûtent cher, et voilà pourquoi elles constituent une vision audacieuse, comme celle qui a fait naître les cégeps dans les années 1960 ! C'est le projet d'un véritable levier de développement économique et social pour le Québec.

[...] il faut investir là où ça se passe : dans la relation entre professeurs et élèves.

C'est pourquoi il y a tant d'agitation autour des enjeux en éducation, tant du côté du gouvernement fédéral que du côté du gouvernement provincial. Voilà pourquoi les questions de la dette, de l'état réel des finances publiques et des abris fiscaux sont aussi importantes. C'est aussi dans ce contexte qu'on doit comprendre les débats entourant les transferts fédéraux aux provinces en éducation postsecondaire, des sommes de plusieurs milliards de dollars étant en jeu.

Mais alors que les besoins des provinces sont si criants en éducation, ce ne sont pas les transferts aux provinces que le gouvernement canadien choisit de hausser, ce sont les budgets militaires... tout en coupant dans des programmes sociaux, ironiquement le même jour que l'annonce d'un surplus dépassant 13 milliards de dollars.

Serait-ce votre choix ?

Jean Trudelle



Notes

Demain vous appartient – Parlons politique! (page 4)

1 *Presse-toi à gauche*, 11 septembre 2006 [www.pressegauche.org].

Vivre en démocratie – Une vigilance de tous les instants (page 7)

2 OIT, « La liberté syndicale et la négociation collective en Europe », *Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, 2004.

3 Dans la santé, il est prévu des services essentiels qui, assez curieusement, font en sorte qu'il y aura parfois durant la grève plus d'employées et d'employés au travail que lorsqu'il n'y a pas de grève!

4 Ratifiée ne veut pas dire appliquée!

5 Voir à ce sujet, Isabelle Duplessis, « Le droit de grève et à la négociation collective : perspectives canadienne et internationale ». Madame Duplessis est professeur de droit à l'Université de Montréal. [<http://cbcsq.qc.net/index.cfm/2,0,1679,9721,2358,0,html>].

6 Shauna Olney (juriste, Service de la liberté syndicale, BIT), « La négociation collective et les obligations internationales », *La négociation collective : un principe fondamental, un droit, une convention*, OIT, Éducation ouvrière, 1999/1-2, numéro 114/115.

L'État garant du bien commun (page 13)

7 François L'Italien, « La mondialisation des politiques managériales et les transformations du mode de régulation interne des États occidentaux contemporains », *La régulation néolibérale. Crise ou ajustement?* Un ouvrage sous la direction de Raphaël Canet et Jules Duchastel, Montréal, Athéna Éditions, 2004, 390 pages.

8 Gilles Bourque, « Prolégomènes à l'analyse des transformations de la régulation politique au Québec, 1960-2003 », *La régulation néolibérale. Crise ou ajustement?* Un ouvrage sous la direction de Raphaël Canet et Jules Duchastel, Montréal, Athéna Éditions, 2004, 390 pages.

9 Étude de la firme comptable KPMG, *A Comparison of Personal Taxes & Cost of Living in Alberta, Canada & United States*, mars 2004.

10 M. Wolfson et B. Murphy, « Inégalités de revenu en Amérique du Nord : le 49^e parallèle a-t-il encore de l'importance? », *Observateur économique canadien*, Statistique Canada, août 2000, vol. 13, numéro 8, p.24.

11 *Ibid.*

12 Selon les calculs mis à jour chaque année par Pierre Fortin. Voir notamment : Pierre Fortin, *Has Quebec's Standard of Living Been Catching up?*, 2001.

13 Institut de la statistique du Québec, *Les indicateurs de compétitivité*, juin 2001.

14 Jean-François Lisée, (membre du Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CDPS) de Montréal), *Un mauvais procès au modèle québécois ; étude des pièces à conviction*, 2003.

15 *Ibid.*

16 *Ibid.*

17 *Ibid.*

Distribuer équitablement la richesse (page 19)

18 Statistique Canada, dans Gabriel Sainte-Marie, « Éducation : la grève s'impose, les chiffres le prouvent », *L'aut'journal sur le Web*, 10 mars 2005.

19 Comptes publics du gouvernement fédéral, *Tableaux de références financiers de Finances Canada*, tableaux 4 et 5, septembre 2006.

20 En fait, entre 1972-1973 et 2006-2007, la part des revenus du gouvernement du Québec provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers était respectivement de 38 % et de 36,7 %. La contribution des sociétés, quant à elles, était de 6,4 % en 1972-1973 et de 9,2 % en 2006-2007. Ces chiffres ne comprennent toutefois pas la contribution des entreprises au Fonds des services de santé ni celle des sociétés d'État, qui est passée de 3,9 % en 1972-1973 à 10,1 % en 2006-2007. *Budget 1972-1973 et Discours sur le budget 2006-2007*.

21 ATTAC-Québec, *Où va notre argent? Une fiscalité pour les riches*, Montréal, Écosociété, 2006, pages 72 et 87.

22 *Ibid.*, p. 87.

23 Léo-Paul Lauzon, *Le budget provincial d'un vire-capot patronal*, mai 2004 [www.unites.uqam.ca/cese/chroniques].

24 Les options d'achat d'actions sont des droits que les entreprises accordent à un nombre restreint de cadres supérieurs d'acheter un nombre donné d'actions à un prix inférieur à la valeur cotée en bourse.

25 ATTAC-Québec, *op. cit.*, p. 53, Léo-Paul Lauzon, *op. cit.*

26 Michel Audet, *Le point sur le déséquilibre fiscal : présentation de Michel Audet, ministre des Finances du Québec, au sous-comité sur le déséquilibre fiscal de la Chambre des communes*, Québec, 11 avril 2005.

27 « En 2001, selon une enquête effectuée par le *Globe and Mail* portant sur 100 entreprises canadiennes cotées à la Bourse de Toronto, la rémunération des dirigeants a augmenté de 54 % », *Le Devoir*, 21 mai 2002.

28 Lors de l'acquisition ou de la fusion d'entreprises, certaines clauses prévoient des « parachutes dorés », c'est-à-dire une compensation qui est accordée à des dirigeants qui se retrouvent sans emploi le lendemain d'une fusion ou d'une vente. Par exemple, lorsque le président de Biochem Pharma, Francesco Bellini, a vendu son entreprise, en 2000, il a empoché 5 M\$ en vertu de ce parachute doré. Les exemples sont nombreux. Pour Sylvie Saint-Onge, professeure à HEC Montréal, la situation est devenue ridicule. « Il n'y a aucune limite à la rétribution des dirigeants », Mathieu-Robert Sauvé, « Payés pour liquider l'entreprise : les chefs des grandes entreprises s'octroient des parachutes dorés », *Forum*, 2 septembre 2003, vol. 38, numéro 2 [www.iforum.umontreal.ca/forum/archives/2003-2004].

29 Eric J. Hobsbawm, *L'âge des extrêmes. Histoire du court XX^e siècle*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1999, p. 739.

La dette québécoise – Y a-t-il péril en la demeure? (page 25)

30 Bernard Élie, *Cadre de réflexion sur l'avenir du Québec*, sous la direction de Luc Godbout, Presses de l'Université Laval (à paraître).

31 *Revue Commerce*, mai 2006, p. 22.

32 Pour simplifier, nous donnons ici les chiffres de la dette directe consolidée (emprunts émis sur le marché), du PIB nominal et des revenus des gouvernements cités. Les chiffres sont ceux de 2005. On fait référence ici à des appellations différentes relatives à la dette. Ces appellations sont toutefois celles dont on doit se servir pour la comparaison entre ces gouvernements, puisqu'elles incluent les mêmes éléments. Les termes suivants sont donc utilisés pour le Québec, le Canada et les États-Unis respectivement ; la dette directe consolidée, la dette fédérale contractée sur les marchés et « *Debt held by the Public* ». Les données proviennent des budgets de chacun de ces gouvernements.

- 33 Pierre Beaulne, « Pour en finir avec l'obsession de la dette », *À droite toute, le programme de l'ADQ expliqué*, Montréal HMV, 2003, 252 p.
- 34 La dette nette est égale à la dette directe plus la dette à l'égard des régimes de retraite, moins les avoirs financiers des autres éléments du passif.
- 35 ATTAC-Québec, *Où va notre argent ? Une fiscalité pour les riches*, Montréal, Écosociété, 2006, p. 94.
- 36 Gouvernement du Québec, données colligées à partir du tableau 3.1.6 du Budget 2006-2007, section 3, page 33 [<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2006-2007/fr/pdf/PlanBudgetaire.pdf>].

Démographie – Avons-nous les moyens de vieillir ? (page 31)

- 37 Marcelin Joanis, Claude Montmarquette, *La dette publique, un défi prioritaire pour le Québec*, Revue *Choix*, vol. 10, IRPP, no. 9, octobre 2004.
- 38 Amélie Quesnel-Vallée, *Le vieillissement de la population québécoise : les implications pour le financement des services de santé*, Département de sociologie et Département d'épidémiologie, biostatistique et santé au travail. Lee Soderstrom ; Département de sciences économiques, Université Mc Gill.
- 39 S. Hogan, S. Hogan, *How will the ageing of the population affect health care needs and cost in the foreseeable future ?* Discussion paper n° 25, Commission on the Future of Health Care in Canada, Ottawa, 2002, 27 p.
- 40 Jackson Harriet, Chris Matier, *Public finance, Implication of population Aging an Update*, ministère des Finances, Canada, mars 2003.
- 41 Institut canadien des actuaires, *Les soins de santé au Canada : Les répercussions du vieillissement de la population*, mémoire de l'Institut des actuaires au comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 2001, 6 p.
- 42 Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, *Des solutions émergentes : Rapport et recommandations*, Québec, 2000, p. 67.
- 43 *Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada ; Guidé par nos valeurs : l'avenir des soins de santé au Canada*, gouvernement du Canada, rapport final, 2002, pages 22 et 23.
- 44 Pierre Beaulne, *À droite toute ! Le programme de l'ADQ expliqué ; op. cit.*, p. 120 à 122.
- 45 Madeleine Rochon, « Impact des changements démographiques sur l'évolution des dépenses publiques de santé et de services sociaux », *Collection Études et analyses*, n° 21, Québec, Gouvernement du Québec, 1999, 97 p.
- 46 Institut de la statistique du Québec, Venne et collab., 2004, p.146.
- 47 Institut de la statistique du Québec, Gauthier et collab., 2004.
- 48 Statistique Canada, *Les avoirs et les dettes des Canadiens : perspectives sur l'épargne au moyen des régimes de pension privés*, 13-596-XIF, décembre 2001.
- 49 Henri Gauthier, *Vie des générations et personnes âgées : Aujourd'hui et demain*, Institut de la statistique du Québec, 215 p., et « Équité intergénérationnelle et solidarité sociale » *Âge, générations et contrat social*, Cahiers de l'INED, Cahier n° 3, 2004.
- 50 Lawrence J. Kotlikoff et Willi Leibfritz, *An International Comparison of Generational Accounts*, National Bureau of Economic Research, États-Unis, mars 1998.

L'éducation n'est pas à vendre ! (page 37)

- 51 Publication de l'Internationale de l'Éducation, *L'OMC et le cycle du millénaire : Les enjeux pour l'éducation publique / L'intérêt Commun des travailleurs de l'éducation et du secteur public*, page 4. juin 1999.
- 52 Gérard de Sélys, « L'école, grand marché du XXI^e siècle », *Le Monde diplomatique*, juin 1998.
- 53 Organisation mondiale du commerce, Conseil du commerce des services/Séance extraordinaire, Communication provenant des États-Unis, 18 décembre 2000, (00-5552) S/CSS/W23.
- 54 *L'OMC et le cycle du millénaire, op. cit.*, pages 18 et 19.

Droits de scolarité – Maintenir le cap sur l'accessibilité (page 49)

- 55 Rapport Parent, Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (1963), édition électronique avec l'autorisation formelle du gouvernement du Québec, Publications du QUÉBEC, 2004, page 92 [http://classiques.uqac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/rapport_parent_1/RP_1.html].
- 56 *L'éducation : l'avenir du Québec*, rapport sur l'accès à l'éducation présenté au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, octobre 2005.
- 57 Pierre Fortin, Université du Québec à Montréal, Nathalie Havet, groupe d'analyse, Montréal, Marc Van Audenrode, Université Laval, *L'apport des cégeps à la société québécoise*, étude préparée pour la Fédération des cégeps, groupe d'analyse, conseils en économie, finance et stratégie, avril 2004.
- 58 Rapport Parent, *op. cit.*, page 95.

Reinvestir en éducation – Une urgence sociale (page 55)

- 59 Kent A. Philippe, *National profile of community colleges : trends and statistics*, 1997.
- 60 Nous ne commenterons pas ici la réforme du secondaire...
- 61 Jacques Bordage, Fédération des associations de parents des cégeps du Québec, déjà membre du Conseil supérieur de l'éducation. Données disponibles sur le site de la Fédération des associations de parents des cégeps du Québec [<http://www.fapcq.com/>].
- 62 Fortin, Havet et Van Audenrode, *Op. cit.*, note 57.